



## ATTESTATION DE NON CESSION

Je soussigné(e).....

Demeurant à l'adresse suivante en France.....

.....

.....

DECLARE : "que les objets repris à l'inventaire ci-joint et dont je sollicite l'admission en franchise, sont ma propriété depuis plus de six mois et sont bien destinés à mon usage Personnel".

Après avoir pris connaissance des interdictions figurant à l'art. 34 de l'arrête du 18 Novembre 1950, aux termes desquels les objets admis en franchise ne peuvent :

- Etre affectés à d'autres usages que ceux en vue desquels la franchise a été Accordée.
- Etre cédés ou prêtés, à titre gratuit ou onéreux, pendant un délai de trois ans (Deux ans pour les voitures de tourisme) compté à partir de la date d'enregistrement De la déclaration en douane, sans qu'aient été acquittés les droits et taxes en vigueur, au moment de la cession du prêt.

Fait à .....

Le.....

SIGNATURE CLIENT

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSFERTS - ARCHIVAGE - GARDE MEUBLES - BOX EN LIBRE ACCÈS

1, avenue Leonard de Vinci - 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE - international@rberton.com - www.rberton.com

SARL au capital de 80 000 € - R.C. Orléans 2002 B127 - Siret 440 855 120 00042 - APE 4942Z

N° de TVA intracommunautaire : FR 54 440 855 120

